

MISSION DE PRÉFIGURATION DU MUSÉE DE L'HOMME, DES ARTS ET DES CIVILISATIONS

Synthèse des réflexions du groupe de travail "offre documentaire" par J.-L. Gautier-Gentès (Rapport annuel 1999)

L'"offre documentaire" dont on s'est efforcé de préciser les contours est celle que présente une bibliothèque ou médiathèque. Si la documentation des collections, au sens que cette expression revêt dans les musées, est susceptible d'entretenir des relations avec cette offre et les dispositifs destinés à la traduire, le groupe de travail a estimé qu'il s'agissait d'un sujet en soi, distinct du premier; et s'est borné sur ce point, grâce à l'un de ses membres, à indiquer des directions dans un document séparé.

1. - Une bibliothèque pour qui ? Et pour quoi faire ?

La bibliothèque est d'abord une bibliothèque d'étude et de recherche :

- Bibliothèque d'un établissement constitué d'un musée et d'équipes de recherche, elle facilite prioritairement les travaux des chercheurs et conservateurs attachés à cet établissement.

- Dépositaire d'une documentation spécialisée sans équivalent, investie de fait et, il faut le souhaiter, en droit, d'une mission nationale de collecte et de conservation à cet égard, elle fait profiter de ses ressources tous les chercheurs français ou étrangers auxquelles celles-ci sont nécessaires.

- Elle s'ouvre en outre à des usagers qui, pour n'être pas des chercheurs, ont le cas échéant besoin de la même documentation que ceux-ci : professionnels dont l'intérêt pour le musée est lié à la pratique (artistes, galeristes, restaurateurs, etc.); collectionneurs.

A cette mission scientifique, la bibliothèque ajoute, à l'instar du musée, une mission culturelle : complémentarément aux collections du musée, et selon son registre propre, elle contribue à mieux faire connaître d'un large public les civilisations considérées.

2. - Comment atteindre les buts recherchés ?

2.1. - Les collections

La première condition est que les collections et informations proposées soient conformes au champ de compétence du musée, c'est-à-dire à l'aire géographique et aux productions qu'il entend couvrir ainsi qu'aux recherches qu'on y conduira. Il est indispensable que tous ces points soient éclaircis pour que les bibliothécaires puissent jeter les bases d'une politique d'achat (ainsi qu'il est normal, ce n'était pas encore tout à fait le cas quand le groupe de travail s'est réuni).

Cette politique d'achat gagnera à être écrite, et écrite avec le concours des conservateurs et chercheurs attachés au musée. Comme toute politique d'achat d'une bibliothèque spécialisée, celle de la bibliothèque du musée devra repousser deux tentations. La première est la myopie. Il paraît difficile d'acquérir des ouvrages ethnologiques sur tel ou tel peuple sans acquérir aussi des traités généraux de référence. La seconde tentation est celle de constituer insensiblement, dans un établissement spécialisé, une bibliothèque encyclopédique. La politique d'achat de la bibliothèque devra tenir compte des autres dépôts et centres de ressources documentaires; ceux-ci compléteront ses fonds comme elle complétera les leurs; cette conception "complémentariste", coopérative, s'impose d'autant plus, alors que s'amplifie la circulation du signalement des documents, mais aussi des textes intégraux, par la voie électronique.

L'enrichissement des collections de la bibliothèque suppose la collaboration active des chercheurs et conservateurs attachés au musée. Les achats seront d'autant plus pertinents qu'ils s'y associeront. Mais les membres du groupe de travail font aussi référence à un autre type d'acquisitions, dont ils regrettent le caractère aujourd'hui très aléatoire : le dépôt au profit de la collectivité de documents et d'archives réunis à la faveur de recherches et de missions financées par la collectivité.

Aucun support ne saurait être exclu des collections de la nouvelle bibliothèque, le seul facteur digne d'attention n'étant pas le contenant mais le contenu. Et c'est pour signifier cet éclectisme qui va de soi, mais mieux encore en le disant, que, après le débat d'usage en pareil cas, le groupe de travail a estimé devoir baptiser médiathèque la nouvelle bibliothèque. On emploiera désormais ce terme.

La politique d'achat une fois pressentie, sinon déterminée, autrement dit les besoins qu'il importait de satisfaire, se posait la question de l'adéquation à ceux-ci des collections existantes : celles de la bibliothèque du musée de l'homme et celles de la bibliothèque du musée des arts africains et océaniques. Par rapport aux objectifs, on observe dans ces collections des manques. Ceux-ci devront être comblés, dans la mesure du possible, par l'acquisition soit d'originaux, soit de substituts. On y observe aussi, question plus délicate, des parties non pas dénuées d'intérêt en elles-mêmes, mais situées hors du champ géographique et disciplinaire assigné au musée. Il en est ainsi, par exemple, des fonds de la bibliothèque du musée de l'homme qui ressortissent à l'ethnologie européenne ou encore à la préhistoire. Que faire de ces fonds ? Ce point est l'un de ceux qui ont suscité les débats les plus vifs au sein du groupe de travail - débats, en l'occurrence, entre ceux qui acceptaient, voire recommandaient, une partition des collections, et ceux qui s'y opposaient. Souci de l'intérêt général et pragmatisme ont permis de dépasser ce désaccord par l'adoption de la position suivante : les fonds problématiques resteront ou iront, selon les cas, là où ils seront le plus utiles aux chercheurs susceptibles de les exploiter, là où ils pourront être convenablement conservés et alimentés, là où sera assurée, en somme, la continuité du service public.

2.2. - Les espaces

Les deux grandes missions précitées se traduiront, dans le plan de la médiathèque, par l'aménagement, au sein des espaces publics, de deux espaces distincts :

- Un espace voué à la recherche (180 places). Une salle particulière, pour la consultation des documents originaux les plus précieux, complétera cet espace.

- Une salle d'actualité et d'information (70 places). L'adaptation des documents et informations proposées dans cette salle à la finalité de celle-ci est une opération délicate qui doit faire l'objet d'un soin particulier. Selon le groupe de travail, attaché à cet objectif, cette finalité est d'améliorer l'information du public sur les civilisations considérées, mais sans faire de ce lieu une sorte d'office du tourisme, voie qui, d'une part, dépasserait les missions et moyens du musée et de la médiathèque, d'autre part, le conduirait rapidement à la thrombose.

Une salle consacrée à la consultation de certains documents audiovisuels s'ajoutera à ce double ensemble.

Outre des accès au système d'information (on y reviendra), 5 000 ouvrages, régulièrement renouvelés, seront placés en libre accès dans la salle d'actualité et d'information, 20 000 dans les espaces de recherche. Tout en comprenant que des contraintes s'imposent au musée, le groupe de travail appelle l'attention sur le fait que ces chiffres constituent des seuils minimaux. Il en est de même du nombre des places. Tant il est vrai qu'en matière de documentation, une offre nouvelle, pour peu qu'elle soit de qualité, intensifie et démultiplie la demande.

2.3. - La gestion et la communication

Le *système d'information*, qui permet de gérer la médiathèque (acquisition, catalogage et communication des documents, inscriptions des usagers, statistiques, etc.), se traduit pour l'utilisateur de la façon suivante. Depuis les mêmes postes, situés soit à la médiathèque, soit dans les bureaux des conservateurs et des chercheurs de l'établissement, il est possible

- d'accéder à divers "réservoirs" de données ou de documents, soit internes (catalogue de la médiathèque, documents numérisés, réseau interne de cédéroms, etc.), soit externes (tout ou partie, selon les coûts, des ressources électroniques disponibles via Internet : catalogues d'autres bibliothèques, revues dont l'abonnement aura été souscrit par la médiathèque, bases de données, etc.);

- de recourir à des services offerts par la médiathèque ou par son intermédiaire, tels que la possibilité de demander des achats ou des prêts, de commander des substituts, d'imprimer certains documents, etc.

Certaines de ces fonctions sont accessibles hors les murs du musée.

Le catalogue de la médiathèque, a-t-il été dit, et non les catalogues. Il importe en effet qu'un catalogue unique, ou du moins une fédération des catalogues locaux, facilite l'accès à tous les documents sans considération de supports. Ce catalogue doit être, en particulier, "éloquent" (association au signalement écrit, pour les types de documents qui le requièrent, du son ou de l'image), et "intelligent" (recherches thématiques).

Il est souhaitable que le système d'information de la médiathèque, en particulier son catalogue, entretienne des liens avec les modes de signalement des oeuvres du musée et la documentation de celles-ci.

2.4. - Les services

Les services offerts vont des plus traditionnels (photocopies et photographies, prêt pour les chercheurs et conservateurs attachés au musée, etc.) aux plus récemment apparus : assistance au recours aux ressources électroniques, etc.

3. - **Les missions d'intérêt national et international**

Non parce qu'elles seraient secondaires, mais parce qu'on souhaite, au contraire, les mettre en relief, on a choisi ici d'évoquer ou de réévoquer à part trois missions "extra-locales" de la médiathèque - trois missions qui sont au fond la déclinaison, à son niveau, de missions dévolues au musée.

3.1. - Un centre de ressources

Fournisseur d'informations et de documents dans ses murs, en faisant appel aux ressources externes, la médiathèque met ses propres ressources à la disposition des autres institutions françaises et étrangères qui ont besoin d'y recourir. Cette réciprocité dans la coopération, cette participation active à la mutualisation générale des ressources sont (outre un devoir évident) une des conditions du soutien ministériel.

3.2. - La mission patrimoniale

Le patrimoine de la médiathèque sera constitué :

- de documents précieux à divers titres (rareté, unicité, etc.), véritable musée à l'intérieur du musée;
- de l'ensemble des collections, dont la seule réunion autour d'un groupe de disciplines cohérent confère à cet ensemble, en tant que tel, un intérêt hors de pair.

Rassemblé, accru, préservé pour alimenter la recherche et faciliter la connaissance, ce patrimoine représentera à la fois la mémoire des regards portés sur les civilisations considérées et, pour les types de documents qui ressortissent à une médiathèque, une part de la trace que ces civilisations ont laissé et laisseront.

La sauvegarde et l'enrichissement de ce patrimoine nécessitent une politique de conservation qui ne soit pas chaotique mais intégrée en amont, puis quotidiennement, au fonctionnement de la médiathèque. Cette politique suppose donc des équipements (magasins satisfaisant aux normes environnementales optimales, etc.). Elle suppose aussi tout une gamme d'"interventions" : tris réguliers en liaison avec d'autres dépôts documentaires, pour élimination ou, au contraire, conservation, protection ou restauration, le cas échéant, des originaux, transferts sur d'autres supports (microfilmage, numérisation, etc.). L'intérêt présenté par la numérisation est, comme l'on sait, de profiter à la diffusion en même temps qu'à la conservation.

3.3. - L'assistance et le conseil

La médiathèque se doit d'apporter conseil et assistance à tous ceux qui les solliciteraient pour créer ou améliorer une structure comparable. Notamment dans l'aire géographique couverte par le musée. Bien entendu, ceci suppose que la médiathèque soit elle-même exemplaire. La transition est ainsi assurée avec la question des moyens.

4. - **Les moyens nécessaires**

C'est un des points que, pour diverses raisons, il était prématuré de préciser. On se bornera ici à deux observations.

- Indépendamment des équipements initiaux de toute nature et des moyens nécessaires au fonctionnement courant, il serait regrettable que le transfert des bibliothèques actuelles dans la nouvelle institution et l'ouverture de la médiathèque ne soient pas l'occasion d'effectuer un rattrapage très nécessaire : mise à niveau des collections; sauvegarde pour ne pas dire sauvetage des fonds patrimoniaux.

- Le fonctionnement de la médiathèque exigera des moyens supérieurs à l'addition des moyens actuels des bibliothèques qui en constitueront le noyau. Sauf à sacrifier des prestations ou de l'efficacité.

Toutefois, en contrepartie de ces moyens nouveaux, la collectivité est fondée à exiger une utilisation optimale des moyens actuels. C'est à cette utilisation optimale, c'est-à-dire à la fois plus économe et profitable aux usagers, que vise le regroupement, préconisé par le groupe de travail, de dépôts documentaires aujourd'hui dispersés, soit entre le musée de l'Homme et le musée des arts africains et océaniens, soit au sein du musée de l'Homme.